



Séparation en union libre avec deux enfants

Par **smallville**, le **31/01/2011** à **18:23**

Bonjour,

J'ai un problème, mon compagnon le père de mes enfants veut partir avec un de nos fils. Je voudrais savoir s'il y a le droit de faire cela.

Merci de me répondre le plus rapidement possible.

Par **Marion2**, le **31/01/2011** à **19:18**

Il faut faire une requête en courrier recommandé AR au Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance.

Le JAF statuera sur la résidence des enfants, sur le montant de la pension alimentaire, ainsi que sur le droit de visite et d'hébergement.

Un avocat n'est pas obligatoire.

Agissez rapidement car pour l'instant vous ne pouvez rien faire, le père a les mêmes droits que vous.